

CANADA SOCCER

Principes et processus de budget

Le budget est un moyen clé par lequel Canada Soccer établit des critères financiers pour son rendement. Le processus par lequel le budget est formulé et approuvé découle de la reconnaissance du fait que le rôle du conseil d'administration est de gouverner et que celui de la direction est de gérer le fonctionnement. Plus précisément, le conseil est responsable d'approuver le budget, tandis que le rôle de la direction est de concevoir et de préparer un budget à soumettre pour approbation par le conseil.

A. Le conseil d'administration (le « conseil »)

1. Plan stratégique

Le conseil établit l'orientation de Canada Soccer en approuvant un plan stratégique pluriannuel, après avoir reçu les commentaires de la direction, des membres et de la communauté du soccer canadien. Le plan stratégique est le point de départ à partir duquel Canada Soccer décide de l'orientation de ses ressources et de l'équilibre de ses priorités budgétaires.

2. Principes budgétaires

Les principes budgétaires sont importants pour créer une compréhension commune des valeurs qui sous-tendent et guident l'élaboration du budget de Canada Soccer et du document qui l'accompagne, soit le Plan annuel de fonctionnement. Les principes budgétaires, élaborés conjointement par le conseil et la direction et approuvés par le conseil, sont les suivants :

- i) Principes fondamentaux
 - a) Principe de non-lucrativité

Le principe selon lequel, en tant qu'organisme à but non lucratif, Canada Soccer doit généralement s'efforcer d'élaborer des budgets qui équilibrent les revenus et les dépenses, est de la plus haute importance. L'organisme doit rester conforme à toutes les réglementations gouvernementales afin de conserver le statut d'organisme de bienfaisance/ACESA qu'il détient actuellement.

- b) Santé financière à long terme

Canada Soccer doit maintenir des fonds propres suffisants pour assurer sa santé financière à long terme. À l'occasion, le conseil d'administration peut approuver un budget qui utilise une partie de ses fonds propres, mais celui-ci doit toujours adopter une approche conservatrice.

ii. Harmonisation aux objectifs, à la mission, la vision et au Plan stratégique de Soccer Canada.

Le budget doit comporter des objectifs clairement énoncés, quantifiables et harmonisés aux objectifs de Canada Soccer et aux priorités du Plan stratégique.

iii. Structures organisationnelles solides

Canada Soccer doit disposer de structures organisationnelles solides, avec des rôles, des responsabilités et des pouvoirs clairement définis.

iv. Adaptation au changement

Canada Soccer reconnaît que les événements imprévus, les nouvelles initiatives et les réalités du fonctionnement exigent que l'organisme soit en mesure de s'adapter. Canada Soccer s'engage à veiller à ce que des systèmes appropriés soient en place afin de pouvoir s'adapter de manière efficace et en temps utile. Une approche équilibrée et réaliste de la budgétisation doit permettre l'adaptation tout en garantissant que l'organisme reste en harmonie avec sa vision et sa stratégie à long terme.

v. Lignes de responsabilisation définies

Le conseil d'administration est responsable du budget devant les membres. Le secrétaire général est responsable devant le conseil d'administration de la proposition de budget et de la proposition de Plan annuel de fonctionnement, de même que de leur suivi et mise en œuvre.

vi. Type et approche de budgétisation

Le secrétaire général est responsable de la sélection d'une structure et d'une approche budgétaires appropriées qui s'harmonisent aux objectifs, à la mission, la vision et au Plan stratégique de Canada Soccer et qui les réalisent le mieux.

vii. Processus consultatif

Le processus budgétaire doit être transparent et compris par tous ceux qui y participent, et il doit impliquer une consultation efficace entre les différents participants.

viii. Rapports et communication

La direction doit fournir des rapports clairs et transparents sur une base trimestrielle au conseil d'administration, en mesurant le rendement réel par rapport au budget et en fournissant une explication des écarts.

ix. Système et pratiques comptables

Canada Soccer doit disposer d'un système comptable solide afin de générer des informations exactes, précises et rapides sur l'état de ses finances.

3. Politiques budgétaires

Les politiques budgétaires sont élaborées par la direction et approuvées par le conseil d'administration. Elles ont pour but de clarifier l'intention et les valeurs qui sous-tendent la façon dont Canada Soccer gère ses ressources financières. Elles sont basées sur les principes budgétaires (voir ci-dessus) qui ont été approuvés par le conseil d'administration, et précisent les pratiques budgétaires et définissent le processus de budget et les délais qui s'y appliquent.

4. Plan de fonctionnement

Le Plan annuel de fonctionnement accompagne le budget et est préparé par la direction pour montrer comment, en matière de programmes, les fonds seront dépensés au cours de l'année à venir, tout en fournissant des informations sur les prévisions à moyen et à long terme de Canada Soccer. Le Plan annuel de fonctionnement est élaboré à l'aide des processus qui découlent des principes et des politiques budgétaires.

5. Participation du conseil au processus budgétaire

Chaque année, le conseil approuve le budget et le plan annuel de fonctionnement. À l'occasion de l'examen du budget, le conseil examine l'importance relative des diverses priorités stratégiques les unes par rapport aux autres et s'assure que le conseil

d'administration et la direction comprennent de la même manière les hypothèses formulées dans le budget.

Le conseil approuve toutes les cotisations des membres, à l'exception des cotisations des associations membres qui, conformément aux *Règlements administratifs*, sont recommandées par les associations membres et approuvées par les membres votants de Canada Soccer à l'assemblée annuelle des membres.

Le conseil recevra de la direction, pour examen, des rapports trimestriels sur les écarts et les prévisions, qui comprendront des mises à jour des changements dans les programmes et les activités et leurs répercussions financières sur Canada Soccer. Au moment de son examen, le conseil d'administration peut approuver une disposition qui a été révisée par la direction ou, au contraire, demander à la direction de la modifier.

B. Comité de l'audit et des finances (le « comité »)

Le document *Principes et processus de budget* sera revu chaque année par le comité. Toute modification des principes et du processus de budget recommandée par le comité est soumise à l'approbation du conseil.

Le comité travaille en collaboration avec la direction pour analyser et examiner le projet de budget. Par résolution, le comité soumet le budget, accompagné de sa recommandation d'approbation, pour examen et approbation par le conseil.

Le rôle du comité dans l'examen du budget est essentiellement triple : premièrement, il garantit que le budget reflète les priorités du Plan stratégique; deuxièmement, il examine les hypothèses de la direction pour s'assurer qu'elles sont cohérentes sur le plan interne; enfin, il s'assure que les hypothèses de revenus ne sont ni trop optimistes, ni trop pessimistes. Le comité doit veiller à ce que les dépenses de l'Association ne dépassent pas ses moyens et ne compromettent pas ses programmes.

Le comité examine les rapports trimestriels sur les écarts et les prévisions et les soumet au conseil d'administration à fins d'information.

Date de la version

Novembre 2019